

# Prairies, élevage et territoires : quel regard et quel rôle pour la coopération agricole ?<sup>1</sup>

Jean-Pierre Tillon

Directeur de Recherche, Directeur Scientifique de l'Union INVIVO ; JTILLON@invivo-group.com

## 1. Pourquoi les coopératives agricoles ?

La création des coopératives agricoles s'est opérée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'un projet d'économie sociale dont les autres composantes historiques sont les syndicats, les associations et les mutuelles. En contre-partie d'avantages fiscaux et de la reconnaissance d'une légitimité géographique, ces organisations économiques à caractère collectif s'engagent à accueillir tous les agriculteurs désireux d'y adhérer et à commercialiser leurs productions sans exclusive. La règle de base "un homme, une voix" continue de marquer le fonctionnement des coopératives, les distinguant radicalement des autres formes d'organisation économique.

Même si des évolutions, y compris réglementaires, ont modifié quelque peu les règles de départ, le socle de base de la coopération agricole demeure aujourd'hui encore : **permettre à chaque agriculteur ou éleveur d'accéder au marché et d'en retirer le meilleur revenu possible.**

## 2. Rôles des coopératives agricoles dans la dynamique des territoires

Du fait de leur ancrage géographique (on a coutume de dire que les coopératives ne sont pas délocalisables !), les coopératives donnent l'accès à un ensemble de produits et de services dont la configuration est adaptée à l'économie agricole locale et aux différentes catégories d'agriculteurs et d'éleveurs qui la composent.

D'un point de vue général, la coopérative met à profit son potentiel d'achat (activité "appro") et son aptitude à regrouper l'offre de ses producteurs (activité "collecte") pour aborder les marchés dans les meilleures conditions possibles. A un niveau supérieur, les coopératives s'organisent en Unions. INVIVO est l'une d'elles.

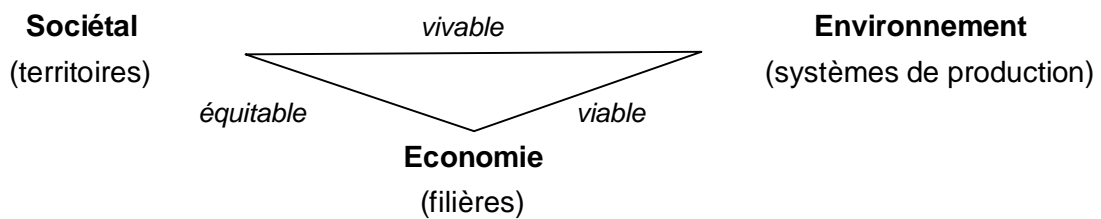
Quittant une économie de cueillette ou de surplus, les coopératives ont fortement organisé leur activité depuis les années 60. **L'édifice coopératif repose aujourd'hui sur trois piliers :**

- un **pilier "filières"** qui concrétise une construction qui part des différentes catégories d'acteurs de la production (depuis la production des semences fourragères jusqu'au produit brut) pour se prolonger dans les transformations successives vers le consommateur final ;
- un **pilier "systèmes de production"**. L'agencement des différents facteurs de production (ex. sol, plante, animal) répond à un certain nombre de contraintes (économiques, pédoclimatiques, agronomiques, zootechniques...) et à des choix stratégiques (degré d'intensification, niveau d'intrants, positionnement des productions sur le marché, sécurité sanitaire, couverture des risques...) qui sont propres à chaque coopérative ;
- un **pilier "territoires"**. La décision d'implanter des productions, des capacités de stockage et des ateliers de transformation fait appel à un autre type de logique que la seule capacité de production. D'autres considérations sont intervenues plus récemment qui mettent en jeu la gouvernance des territoires. De telle sorte qu'aujourd'hui, pour une coopérative, le territoire est à la fois un "fournisseur" de ressources et un "client" de produits et services à caractère environnemental.

---

1 : Présentation résumée de l'intervention

Une autre manière d'illustrer cette trilogie qui fonde les choix coopératifs est de reprendre le "triangle du Développement durable" (R. PASSET, 1979) :



On constate alors que **les coopératives sont**, de fait, **des acteurs majeurs d'un Développement durable**.

### 3. Quelles conséquences ?

La nécessité de coordonner les trois "piliers" présentés ci-dessus crée **un contexte nouveau** pour les coopératives ; celles-ci ont généralement fonctionné sur un système simple associant l'effet de regroupement de l'offre, les économies d'échelle, l'adoption de modèles de production homogènes et peu complexes et la valorisation des intrants, l'indicateur de résultat étant la marge par unité de production.

Avec les nouveaux dispositifs réglementaires et l'émergence de la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'élevage, le jeu se complique :

- le prix de revient reste un élément décisif, mais il n'est plus le seul ;
- qualité et sécurité deviennent des conditions préalables à la commercialisation ("paquet hygiène") ;
- la concurrence accroît les exigences des filières ;
- les systèmes de production se diversifient, tant en ce qui concerne les ressources végétales que les autres facteurs de production (coût de l'investissement, flexibilité, temps de travail, évolution patrimoniale) ;
- les jeux de contrainte de nature environnementale (écoconditionnalité) et territoriale (rurbanisation, périmètres de protection, zones protégées) deviennent déterminants dans de nombreux cas.

En conséquence, **les coopératives voient leurs "métiers" évoluer** :

- Elles vont rechercher des alliances dans leurs politiques de filières afin de retrouver des marges d'efficacité par une professionnalisation accrue, des innovations et un perfectionnement des investissements.
- Les systèmes de production vont se diversifier et remettre en cause l'équilibre produits/services qui prévaut actuellement. L'approche globale (et toutes ses déclinaisons : bilans de production, outils d'aide à la décision, simulations économiques...) va s'imposer dans le conseil.
- La prise en compte de nouveaux critères d'évaluation (rapidement désignés comme des "indicateurs de développement durable") va contribuer aux arbitrages entre les systèmes de production. A cette occasion, les coopératives pourraient prendre en main l'organisation des compensations entre producteurs, c'est-à-dire des échanges entre crédits et débits sur la base des indicateurs reconnus comme pertinents... ou ouvrant sur des pénalités (exemple des quotas d'émission de gaz à effet de serre...)

Ces perspectives nouvelles pour les coopératives ne nous ramènent-elles pas à l'origine de leur création ? A l'époque, l'alternance de périodes d'abondance et de déficit créait une insécurité totale des prix, que la constitution de coopératives a permis de mieux maîtriser.

Les incertitudes sont ailleurs aujourd'hui et interpellent fortement le "modèle agricole européen". Les coopératives ne peuvent-elles représenter maintenant une réponse appropriée à un défi que l'on pourrait qualifier d'impossible ?